

Le sens de l'action du SNPDEN

Le SNPDEN est un syndicat de cadres de l'éducation. A ce titre, il défend l'intérêt des personnels de direction avec responsabilité et esprit constructif. Ainsi, le SNPDEN n'adopte pas la posture confortable d'opposition systématique, ne dénigre pas les autres syndicats, ne s'approprie pas les interventions des autres dans les groupes de travail, ne change pas d'attitude entre ses interventions orales devant la hiérarchie et les mails envoyés aux personnels de direction, ne communique pas sans agir et tente de rationaliser sa communication pour ne pas contribuer au harcèlement numérique.

Non, le SNPDEN, s'appuie sur ses forces vives et réelles sans faire de la mousse virtuelle, poursuit ses actions dans les groupes travail départementaux, académiques et nationaux et accompagne les collègues discrètement dans tous les aspects du métier.

Nouvelle procédure des appels examinés en CAPA

L'entretien professionnel conduit par le DASEN

-Il a lieu au bout de 3 ans en référence à la lettre de mission.

-C'est un échange sur la manière de servir, les résultats obtenus, les écarts entre les objectifs de la lettre de mission et la réalité du travail effectué.

-C'est le reflet d'une activité professionnelle dans un cadre réglementé.

Un rapport est ensuite élaboré. On y trouve des appréciations littérales et des items renseignés.

Deux possibilités :

-L'évalué est d'accord, tout va bien dans le meilleur des mondes

-Un constat de désaccord et l'aventure commence. Il faut contester par écrit les termes de l'évaluation, demander éventuellement une audience. Si le désaccord persiste, alors vous pouvez demander à ce que votre cas soit examiné lors de la prochaine CAPA.

Comme les entretiens professionnels se font au fil de l'eau, les commissaires paritaires doivent être informés de votre démarche. En effet, il n'y a plus de CAPA dédiée aux évaluations. Donc, les examens des dossiers d'évaluation se feront dorénavant lors des quatre CAPA prévues par les textes.

L'entretien pour les mutations

Il permet au DASEN, de vous profiler. En se basant sur le dernier entretien professionnel et sur vos demandes de postes, il émet un avis concernant le type d'emploi, la catégorie, et bien sûr la lettre code.

Vous pouvez faire appel de ces évaluation dans une CAPA spécifiquement dédiée à cela.

Ce sont bien deux évaluations différentes. La 1ère est un constat professionnel, la 2ème est une prospective sur un déroulement de carrière.

D'où l'importance de la rédaction de la lettre de mission et des stratégies de carrière.

Les commissaires paritaires du SNPDEN-UNSA sont là pour vous aider et vous défendre le cas échéant.

Mouvement 2018

Le serveur du ministère est ouvert du 3 au 30 octobre 2017 à minuit pour les opérations de mobilité 2018. (Voir la [note de service](#) n° 2017-139 du 23-8-2017 parue au BO N°27 du 24 août 2017). Les commissaires paritaires du SNPDEN vous accompagneront tout au long de votre demande :

patrick.fuertes@ac-grenoble.fr

dominique.dichard-surbled@ac-grenoble.fr

Actualités syndicales

[Compte rendu](#) de l'AGD Drôme Ardèche

[Compte rendu](#) de l'AGD Isère

Calendrier

- 17 et 18 novembre, Dardilly (séminaire SNPDEN Région AURA)
- 21, 22 et 23 novembre CSN, Paris.
- 23 janvier AGA et CSA
- 19 mars CSA (vote des motions pour le congrès)
- 14, 15, 16, 17 mai, Colmar (Congrès national)

Résultats de la mini-enquête du SNPDEN-UNSA Grenoble sur les contrats aidés

-101 établissements ont répondu à l'enquête : 70 collèges, 24 lycées, 6 cités scolaires et 1 EREA

-85 contrats supprimés sur 152 postes (éducation nationale) 30 contrats supprimés sur 68 postes (collectivité)

- dans 16 établissements, le nombre de postes supprimés est supérieur à 3.

Plusieurs établissements en grande difficulté de fonctionnement avec des motions, des grèves ce qui rend la vie difficile à nos collègues. Le SNPDEN renouvelle son total soutien aux personnels de direction qui doivent gérer ces suppressions brutales de postes.

Compte-rendu du groupe de travail national sur le classement des établissements

Un groupe de travail SNPDEN s'est réuni le 29 septembre dernier à Paris pour travailler sur les critères de classement des établissements. Le futur classement 2019 reposera sur les effectifs constatés à la rentrée 2017. Des propositions constructives ont été faites, comme par exemple :

- comptabiliser tous les élèves dans la remonté d'effectifs, quel que soit leur statut (ce n'est pas le cas dans toutes les académies).
- suppression de la catégorie 1.

Compte-rendu détaillé dans la prochaine infolettre.

Veille documentaire :

- [Lettre d'information juridique](#) septembre 2017

- [Rapport d'activité 2016](#) de l'Inspection Générale de l'Education Nationale

- [BO n°31 du 21/09/2017](#) : réorganisation des CIO académie de Grenoble

- [Rapport de la cour des comptes](#) sur la gestion des enseignants

- Etude de France Stratégie sur [la répartition des moyens dans les collèges](#) publics en France